

Paris, le 2 septembre 1999 n°246/D130

Formation ÉDUCATION, FORMATION

Réunion du 21 mai 1999

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques pour 2000

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION

AVIS D'OPPORTUNITÉ

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Éducation, formation le 21 mai 1999

1. Le Conseil, conformément aux orientations de moyen terme, soutient l'extension du système d'informations individualisées (anonymes) sur les étudiants (**SISE**) à l'ensemble de l'enseignement supérieur.
2. Le Conseil rappelle son grand intérêt pour l'étude des **flux dans l'enseignement supérieur** et pour le calcul d'indicateurs synthétiques fiables sur l'ensemble des filières de l'enseignement supérieur.
3. Le Conseil souhaite la valorisation, sous forme d'études, des données très riches accumulées par les **panels d'élèves et d'étudiants** et les enquêtes complémentaires associées.
4. Le Conseil réaffirme son attachement à la **diffusion de l'information statistique sur l'éducation** sous forme notamment de publications régulières, élément indispensable à la qualité du débat public sur l'éducation.
5. Le Conseil encourage la mise en place d'une concertation avec les partenaires concernés sur **l'enquête "Apprentissage"** afin d'assurer une bonne complémentarité entre cette opération et les sources administratives existantes.
6. Le Conseil souhaite que la réflexion sur les statistiques de la **formation continue** s'approfondisse entre les services producteurs concernés et s'appuie sur l'analyse de domaines précis tels que la mesure du nombre de certifications (diplômes et titres divers) attribuées en formation continue. Il constate avec satisfaction que des avancées sont possibles dans la connaissance statistique globale de la formation continue grâce aux travaux co-financés par les organismes impliqués dans ce domaine et conduits par le CEREQ et Eurostat (enquête européenne sur la formation continue dans les entreprises) ou le CEREQ et l'INSEE (enquête complémentaire à l'enquête emploi).

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un programme statistique à la formation Éducation, formation réunie le 21 mai 1999.

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE
 - . Sous-direction des études statistiques - SDES
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ - DARES
 - . Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle
- MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE LA DÉCENTRALISATION
 - . DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
 - . Direction générale de l'enseignement et de la recherche - DGER
- CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS
 - . Département Production et usage de la formation continue

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION ÉDUCATION, FORMATION
- 21 mai 1999 -

Président : Bernard CIEUTAT, Conseiller maître à la Cour des comptes

Rapporteur : Alain GOY, chargé de la Sous-direction des études statistiques (SDES)
au Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction

I. Suivi des avis donnés sur le programme 1999

II. Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2000

1. Exposé synthétique (A. GOY)
2. Débat
3. Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

III. Projet d'avis de la formation

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
Mme	AUCOUTURIER Anne-Lise	Ministère de l'emploi et de la solidarité - DARES
M.	AVENTUR François	CEREQ
M.	BARAILLE Jean-Paul	Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie - DPD
Mme	BELLOC Brigitte	Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'état et de la décentralisation - DGAFP
M.	CIEUTAT Bernard	Conseiller maître à la Cour des comptes
M.	CHARBONNIER Alain	CFDT
Mme	DADOY Mireille	CNRS Laboratoire G. Friedmann
M.	de JOUVENCEL Tanneguy	INSEE
M.	de SABOULIN Michel	Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie - DPD
M.	ÉTIENNE Sadi-Claude	EPCM
Mme	FILPA Catherine	OREFQ
M.	GOY Alain	Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie - DPD
Mme	JACQUOT Michèle	Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie - DPD
Mme	KAGAN Claudine	INSEE
Mme	KIEFFER Annick	CNRS LASMAS
M.	LE GOFF André	Ministère de l'agriculture et de la pêche - DGER
Mme	PAVARD Christiane	Secrétariat général du CNIS - Comité du label
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	SANTELMANN Paul	AFPA
Mme	SOLEILHAVOUP Jeanine	Secrétariat général du CNIS

Absents excusés

M.	FAURE Jean-Louis	INSEE
M.	LANGOUET Gabriel	Université Descartes Paris V
M.	ROSE José	CNRS-GREE

M. CIEUTAT ouvre la séance, en précisant qu'il ne pourra pas assurer la présidence de cette réunion jusqu'à son terme. Il demande à l'assistance de bien vouloir l'en excuser, et l'informe que M. PUIG, Secrétaire général du CNIS, le remplacera alors dans cette fonction.

En préambule, M. CIEUTAT signale les changements de personnes qui concernent la formation :

- Mme Marie-Hélène AMIEL, après avoir été, entre autres, responsable des « Relations multilatérales et affaires européennes » à la Direction de la coordination statistique et des relations internationales de l'INSEE, puis chargée des affaires économiques au secrétariat d'État à l'outre mer, succède à Mme Geneviève HONORÉ à la fonction de Secrétaire général adjoint du CNIS depuis le 1^{er} mars 1999 ;
- M. Alain GOY, auparavant responsable de l'élaboration de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles, ainsi que de travaux de projection sur les besoins en formation, puis en poste au service statistique des Nations Unies, est chargé de la sous-direction des études statistiques au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie depuis novembre 1998. Il remplace M. Michel EURIAT dans la fonction de rapporteur de la formation Éducation, formation.

Après avoir rendu hommage aux personnes qui ont contribué au bon déroulement des travaux de la formation, et en particulier à Michel EURIAT, le Président propose d'examiner sans plus attendre les différents points à l'ordre du jour.

I - SUIVI DES AVIS DONNÉS SUR LE PROGRAMME 1999 (M. GOY)

1. Après **quelques restructurations** opérées la fin de l'année 1997 au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, la Direction de la Programmation et du Développement (DPD) a succédé à la Direction de l'Évaluation et de la Prospective (DEP), en reprenant l'ensemble de ses missions. Il est cependant important de noter la **création d'une structure d'animation**, appelée E3 (éducation, économie, emploi) dont la finalité est d'apporter une aide concrète aux décideurs de l'éducation nationale : fermer une classe de CAP ou à l'inverse favoriser le développement d'un IUT par exemple.

Le service statistique a connu une érosion des effectifs, 9 % en un an et demi, mais surtout un problème de retard dans les délais de parution des publications. Cette dernière difficulté est en passe d'être résolue.

2. L'enquête auprès des familles du panel 97 des écoliers se déroule actuellement. Les résultats sont très attendus pour **analyser les facteurs de réussite scolaire** : aide familiale dont bénéficient les enfants, opinion des parents sur l'importance accordée aux études.

3. **Développer la connaissance statistique de l'enseignement supérieur** : le système d'informations individualisées sur les étudiants (SISE) couvre actuellement les universités et les IUT. Les IUFM seront prises en compte à la rentrée, les universités privées en 2000, mais il faudra attendre 2001 pour avoir toutes les écoles d'ingénieurs, soit l'ensemble du champ.

4. Les tableaux de flux sur l'**enseignement supérieur** ont pu être élaborés sur les deux premières années d'enseignement. Par contre la mise au point d'indicateurs de synthèse (sur la réussite aux diplômes, les réorientations, les doubles cursus, etc...) n'a pas avancé notamment à cause du manque de fiabilité de l'identifiant SISE.

5. Moderniser les enquêtes « Apprentissage » et « Insertion des apprentis ». Dans le premier cas il s'agit d'informatiser la collecte. Le questionnaire papier serait remplacé par un logiciel de saisie envoyé dans les CFA. La réflexion pourrait être initialisée en fin d'année et la nouvelle enquête lancée sur le terrain en décembre 2000 ou 2001.

L'enquête Insertion des apprentis a été relancée en septembre 1998 sur de nouvelles bases après trois années de grandes difficultés dues au transfert de responsabilité de l'État aux régions en matière d'apprentissage..

6. Groupe de travail sur les statistiques de la formation continue : mis en place pour coordonner les différentes enquêtes, essayer de repérer les besoins nouveaux et faire des recommandations, le groupe a favorisé certains échanges entre la DPD et la DARES. Il serait néanmoins souhaitable qu'il reprenne ses réunions et focalise ses travaux sur quelques points particuliers : mesure de l'effort de certification, attribution de diplômes, titres, etc, dans le domaine de la formation continue.

Débat

M. CIEUTAT se félicite que cet exposé montre bien les avancées réalisées dans certains domaines, sans occulter les points sur lesquels il reste à progresser, notamment en ce qui concerne la formation continue ou les indicateurs de synthèse sur le supérieur.

Mme KIEFFER évoque les problèmes de diffusion des enquêtes, et plus précisément de l'accès des chercheurs aux fichiers. Dans le cadre d'une convention signée avec le ministère de l'éducation nationale, le LASMAS avait acheté un certain nombre de fichiers, dont le panel d'élèves 80-89. Or il s'avère que par défaut de documentation des enquêtes, le panel 89 ne peut pas être disponible au-delà de la classe de troisième. Le LASMAS a l'intention de renouveler ce contrat, mais sollicite le soutien de la formation pour faciliter le travail des chercheurs, notamment par un accès plus aisé aux fichiers d'enquête.

M. BARAILLE se dit étonné par cette requête pour deux raisons. En premier lieu, le panel 89 a été livré sur la partie correspondant à la scolarité au collège, les élèves concernés n'ayant pas tous terminé leurs études secondaires. En second lieu, la convention prévoyait la livraison des fichiers après que la DPD eût réalisé elle-même les premières analyses ; l'ensemble du panel sera donc livré en temps voulu.

Rassuré par Mme KIEFFER quant à la qualité de la documentation des fichiers fournis, M. BARAILLE rappelle que le protocole prévoyait que les résultats des études effectuées par le LASMAS seraient transmis à la DPD et feraient l'objet de discussions bilatérales.

M. CIEUTAT juge important que la formation aborde les problèmes de diffusion. Il s'agit en l'occurrence de transmission aux chercheurs. Il est essentiel que les statistiques recueillies et les études effectuées, non seulement soient portées à la connaissance des personnes qui en ont un usage professionnel, mais encore alimentent le débat public. La formation peut envisager d'émettre un vœu sur des problèmes de cette importance, qui sont des problèmes de société.

M. SANTELMANN informe l'assemblée que l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) s'est engagée, en liaison avec la DGEFP, dans une modification du pilotage de son système de formation. Cet organisme forme et qualifie environ 60 000 adultes par an dans des métiers de niveaux 5 et 4 essentiellement, et dans certains métiers les flux sont comparables à ceux de l'éducation nationale. Même si les dispositifs de formation n'ont pas la même finalité, ils peuvent être complémentaires. Il lui semble donc important que des échanges aient lieu pour prendre des décisions pertinentes, par rapport aux métiers de niveaux 5 et 4 dans l'industrie et le BTP notamment.

M. GOY s'engage à vérifier que ces contacts aient bien lieu pour éviter des discordances fâcheuses.

Mme DADOY s'interroge sur les outils d'analyse qui servent à évaluer les compétences des élèves du cours préparatoire à la sortie du lycée. Elle pense que les tests, élaborés naguère par Alfred Binet dans un souci pédagogique, ont connu une certaine dérive et perdu leur neutralité. Elle souhaiterait disposer de ces documents pour pouvoir les analyser, et demande quelles précautions prend le ministère pour que les enfants ainsi « repérés » en difficulté, sociale ou scolaire, ne subissent aucun préjudice, en particulier vis-à-vis de leurs futurs employeurs.

M. GOY répond favorablement à la demande de consultation des tests, et dissipe toutes ses inquiétudes au sujet de leur éventuelle utilisation mal intentionnée. Il n'existe aucun fichier stockant les résultats d'évaluation de chaque élève. Le seul appariement réalisé concerne les panels, dans un esprit exclusivement statistique. L'opération d'évaluation a un but pédagogique : aider les professeurs à cerner les difficultés des élèves à l'entrée en 6^e pour essayer d'y remédier le plus rapidement possible.

M. ÉTIENNE souhaite obtenir plus d'informations au sujet de l'apprentissage, évoqué au point 5. En premier lieu, il aimerait savoir s'il s'agit d'un simple aménagement matériel, limité à une transmission informatique des informations que les CFA obtiennent grâce à « l'enquête 51 ». En second lieu, il s'interroge sur l'existence d'une concertation étroite avec la DARES, qui elle exploite une documentation administrative fournie par les entreprises employant des apprentis. Cette concertation éviterait probablement certaines divergences de résultats, et rejoindrait les préoccupations d'allègement de la charge statistique des entreprises, en l'occurrence les CFA, voire les chambres de métiers.

M. GOY précise qu'il n'a fait qu'évoquer cette opération, car elle n'a pas encore commencé, mais se dit favorable à toute forme de coopération (réflexion sur la forme de l'enquête mais aussi sur son contenu), qui présenterait l'avantage supplémentaire de réaliser des économies d'échelle.

Mme AUCOUTURIER insiste sur l'aspect « exploitation de sources administratives », en l'occurrence du double des contrats que remplissent les entreprises lorsqu'elles embauchent un apprenti. Elle accueille favorablement la proposition de travail en partenariat qui pourrait se traduire concrètement ainsi : la DARES traite plutôt l'aspect « emploi » et la DPD l'aspect « formation ».

Mme FILPA explique les divergences entre les résultats de l'enquête 51 et l'exploitation des CERFA par le ministère : dans le premier cas il s'agit d'une photographie de l'ensemble des inscrits dans les établissements, dans le second d'un enregistrement de flux de contrats signés dans l'année. Elle exploite les données de Lorraine, et se dit satisfaite de pouvoir disposer de deux sources qu'elle essaie de rapprocher, sans oublier qu'elles ne portent pas sur les mêmes objets.

M. CIEUTAT note que le débat exprime un souci manifeste de coordination et de rapprochement des parties concernées. Il pense que le groupe de travail évoqué par M. GOY au sujet de l'enquête sur l'apprentissage, devrait comprendre, outre la DARES, un observatoire régional et l'APCM.

Mme FILPA, appuyé par M. ÉTIENNE, suggère au groupe de travail pressenti de s'inspirer des documents existants, dont la qualité est correcte, mais d'introduire des questions permettant de mieux connaître les diplômés à l'entrée en formation, et les causes de rupture de contrat d'apprentissage. Ce type d'information ne figure pas dans le questionnaire du CERFA.

M. ÉTIENNE insiste sur le nécessaire suivi de la collecte avec un contrôle rigoureux du remplissage et de la codification des questionnaires.

Mme BELLOC aimerait que le suivi de l'apprentissage ne se limite pas aux employeurs privés. La fonction publique emploie environ 2 000 apprentis, et il serait souhaitable de pouvoir les recenser correctement.

Pour Mme AUCOUTURIER, le fichier des apprentis ne pose pas de problèmes particuliers, mais comme la plupart des sources administratives utilisées par la DARES, il n'a pas vocation à être utilisé pour des études locales.

M. SANTELMAN insiste sur la nécessité d'avoir une approche homogène de l'impact des différents systèmes, que la formation soit initiale, post-scolaire ou continue, afin de pouvoir mesurer l'incidence de chacun sur les trajectoires et les mobilités professionnelles. Il pense que l'apprentissage est fondamentalement un dispositif de formation qui se renouvelle annuellement et pèse structurellement sur les flux de formés.

M. de JOUVENCEL souhaite aborder le statut des enquêtes du ministère de l'éducation nationale. Un grand nombre d'entre elles existent depuis de nombreuses années avec le statut « loi de 51 » et sont

obligatoires. Or il s'avère qu'avec une automatisation accrue, elles se transforment en base de données statistiques ; le statut « exploitation de fichiers administratifs » serait plus adéquat.

M. GOY n'est pas hostile à cette proposition, mais fait part de sa réserve, car le label du CNIS est parfois nécessaire pour réaliser les enquêtes, notamment dans les établissements privés.

M. LE GOFF souhaite rappeler que « l'enquête 51 » couvre également toutes les formations d'apprentissage délivrées dans les établissements publics et privés d'enseignement agricole. Les lois de décentralisation, en confiant aux régions le financement de l'apprentissage, leur en a aussi confié la gestion, et on se trouve face à un système complexe de gestion informatisée qui peut nuire à la qualité des enquêtes.

M. de SABOULIN souhaite livrer quelques informations sur l'enseignement supérieur grâce aux premiers résultats fournis par le panel 89. Les premières analyses montrent qu'une proportion notable d'élèves arrêtent leurs études après le baccalauréat, un pourcentage non négligeable (8%) s'arrêtent pendant une année avant d'entrer dans l'enseignement supérieur, et les allées et venues entre les différentes formations de l'université ou d'IUT ne sont pas exceptionnelles. Une première année de DEUG semble parfois servir d'année préparatoire à des filières sélectives vers lesquelles les étudiants s'orientent ensuite.

M. CIEUTAT, avant de quitter la réunion, conclue cette première partie en revenant sur la baisse des effectifs évoqués par M. GOY, et les problèmes que cela peut poser à la DPD pour remplir sa mission. Il enregistre les demandes formulées de recueillir plus d'informations et des informations (données) plus précises, et se dit conscient que cela passe aussi par l'attribution de moyens humains.

Après le départ de M. CIEUTAT, la suite de la réunion est présidée par M. PUIG.

II - EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMMES STATISTIQUES 2000

1. Exposé synthétique (M. GOY)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE - SDES

1. Elaboration des données élémentaires

- Tendence générale à une plus importante exploitation de fichiers de gestion. À la fin de l'année 2000, le système « scolarité sur les élèves du second degré » devrait arriver à une couverture totale, et des efforts particuliers sont réalisés en direction des établissements privés pour atteindre ce but. Par contre, le système SISE, qui lui enregistre les étudiants, n'atteindra pas une couverture totale avant 2001, et sans doute plus tard. D'ici là, le problème de la double immatriculation devra être totalement résolu faute de quoi aucune étude fiable sur le cheminement des étudiants ou les flux d'une année sur l'autre n'est possible. Ce défi semble possible puisqu'en quelques années le taux de déchet est passé de 33% à 7%.

- Mise en place d'un système de suivi des équipements en technologie de l'information et de la communication (PC, réseaux, connexion Internet, etc) des établissements.

- Poursuite du système des évaluations de masse en CE2, 6^e et seconde. Cette opération est une aide importante fournie aux professeurs pour les aider à détecter les problèmes des élèves, mais il serait souhaitable d'engager une réflexion sur la définition des concepts utilisés dans les agrégats statistiques (qu'est ce qu'une compétence de base?) et sur la stabilité de l'instrument de mesure.

- Validation des acquis professionnels. Cette possibilité de s'inscrire dans une formation en étant dispensé du diplôme précédent et de faire valider des acquis professionnels sous forme de partie de diplôme, existe dans le secondaire comme à l'université. Les études exploratoires lancées en 1999 pour avoir une meilleure perception de ce phénomène dans le supérieur seront approfondies en 2000.

- Exploitation statistique des fichiers d'enseignants et des chercheurs.

2. Études

En l'an 2000, la matière sera disponible pour réaliser des études. Beaucoup d'informations ont en effet été accumulées grâce aux panels d'élèves, et aux enquêtes sur les sorties sans qualification et les phénomènes de déscolarisation avant seize ans .

3. Mise à disposition des données

La DPD dispose, en interne, d'une importante masse de données, agrégées ou détaillées, qui a été structurée et documentée dans une base de données statistique (BCP) et une base documentaire (ADOC). Ces bases sont accessibles seulement sur l'Internet du ministère. Seuls certains indicateurs et des publications sont accessibles sur Internet. On voudrait augmenter la masse d'informations disponibles sur Internet pour diminuer le flux des demandes traitées mensuellement (environ 10 000 par an). Le cédérom avec un logiciel d'interrogation est une autre solution utilisée pour le grand public (il existe déjà un CD-ROM « Regards sur l'Éducation »).

Les publications devraient retrouver progressivement un rythme normal : les études plus fouillées rencontrent encore quelques difficultés. Les travaux de réflexion pâtissent de la lourdeur des tâches d'exploitation.

De nombreuses publications, comme les notes d'information, sont en accès gratuit sur le WEB sans que cela ait entraîné un fléchissement du nombre des abonnements. Les deux supports semblent complémentaires.

• MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ - DARES

Les deux rubriques principales sont la formation professionnelle et l'insertion des jeunes. Les enquêtes sur les bilans pédagogiques et financiers des organismes de formation continue se poursuivent, ainsi que l'enquête annuelle auprès des régions sur les actions de formation professionnelle. Cette dernière alimente en particulier le compte économique de la formation professionnelle.

D'une façon générale, la DARES réalise des études sur le thème de la formation continue, et sera aidée en cela par le volet complémentaire à l'enquête emploi de 2000 et l'enquête européenne CVTS2, opérations auxquelles elle est associée.

• MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE LA DÉCENTRALISATION - DGAFP

L'enquête annuelle sur la formation professionnelle des agents de l'État a lieu auprès des directions de personnel.

• MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - DGER

La DGER réalise des enquêtes annuelles exhaustives sur les élèves des établissements agricoles :

- sur les effectifs des établissements publics et privés d'enseignement général, technologique et professionnel ;
- sur la formation professionnelle continue dans les centres agricoles publics et privés ;
- sur le cheminement scolaire et professionnel des élèves et des apprentis sortis de l'enseignement agricole.

• CEREQ

L'année 2000 sera celle d'un fort investissement statistique dans le domaine de la formation continue. Le CEREQ va conduire le volet français de l'enquête européenne, CVTS, sur les pratiques de formation continue dans les entreprises, et sera co-responsable de l'enquête complémentaire à l'enquête emploi qui portera sur la formation continue. Dans le premier cas on s'adresse aux

entreprises et dans le second aux individus. Ces opérations permettront d'avoir une couverture transversale et approfondie de certains domaines jusque là mal connus.

Le CEREQ va conduire les travaux de constitution d'un panel d'organismes de formation continue. Ce projet avait obtenu un avis d'opportunité favorable en mai 1997 ; sa réalisation, différée pour des raisons de moyens, sera lancée en 2000.

2. Débat

M. CHARBONNIER souhaite faire plusieurs remarques sur le programme de l'éducation nationale :

- il constate en effet un développement important du nombre de vacataires dans le ministère, et regrette que ce statut n'apparaisse pas en tant que tel dans l'enquête sur les maîtres auxiliaires ; le terme générique « auxiliariat » lui semble insuffisant ;
- il regrette de la même façon qu'aucune information ne soit donnée sur le dispositif « emplois jeunes » spécifique à l'éducation nationale. De cette mesure mise en place depuis deux ans et qui doit prendre fin dans trois ans, on ne connaît ni les stocks ni les flux ;
- par rapport aux évaluations des compétences des élèves de CE2, 6^e et seconde, il pense que leur objet devrait se limiter à une utilisation interne d'aide à la réflexion et à l'évolution des méthodes de travail, et ne pas se transformer en indicateur de niveau de performance d'une classe d'âge ;
- il suggère enfin qu'une étude soit réalisée sur les contrats de qualification adulte.

M. GOY rassure M. CHARBONNIER sur les deux premiers points, et fait part de ses préoccupations sur le troisième :

- la vigilance des responsables d'enquête et leur souci de prendre en compte les statuts émergents sont indéniables ;
- les emplois jeunes n'ont pas été évoqués en synthèse, mais figurent dans le programme de travail du ministère. Une application détaillée de gestion de ces contrats existe dans chaque académie, et donne lieu à une exploitation statistique mensuelle. Cette base de données ne fournit pas encore d'information qualitative, mais en accord avec la DARES, le champ de l'enquête sur les ruptures de contrats « emplois jeunes » sera étendu à l'éducation nationale ;
- les responsables des enquêtes sur les évaluations des performances des élèves ont toujours insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un outil d'aide aux enseignants pour mieux travailler avec les élèves. Toute autre utilisation est risquée, mais difficilement contrôlable.

À propos des contrats de qualification adultes, Mme AUCOUTURIER assure qu'ils feront l'objet d'études, mais cette opération est encore prématurée.

À une question de Mme FILPA au sujet des NTIC, Mme JACQUOT précise que la remontée de l'application sera lancée en septembre. Elle sera permanente, et donnera deux fois par an des informations très précises et détaillées sur les établissements publics. Les données sur les lycées et les collèges seront départementales et régionales ; par contre les écoles n'étant pas encore toutes connectées à Internet, l'information sur le premier degré sera incomplète.

3. Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

Parmi les quatre projets d'enquête présentés dans l'avant-projet de programmes statistiques 2000, seuls ceux du CEREQ seront proposés en avis d'opportunité.

Le premier projet de la DARES, à savoir l'enquête sur l'étude d'un panel sur les jeunes issus de TRACE, est différé et provisoirement remplacé par une étude monographique auprès d'une cinquantaine de jeunes. Le second projet, bien que provenant de la sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, ne sera présenté ici qu'à titre d'information. Il donnera cependant lieu à débat, mais, vu la nature du thème étudié, l'avis d'opportunité sera sollicité à la formation « Emploi, revenus ».

. Enquête sur les ruptures des contrats emplois jeunes

Mme AUCOUTURIER présente rapidement cette enquête qui vient compléter les statistiques régulières de la DARES sur les « emplois jeunes ».

1 000 bénéficiaires de cette mesure, ayant rompu leur contrat, et recensés par le CNASEA seront interrogés par téléphone en octobre 1999, et la durée de l'entretien est évaluée à quinze minutes. Quelques modifications ont été introduites par rapport au projet initial :

- ne pas interroger les entreprises (le motif de rupture invoqué par l'employeur figure dans le fichier du CNASEA), mais seulement les jeunes : on cherche à repérer en particulier les vraies raisons de la rupture du contrat (7 % au total dont plus de la moitié au cours des trois premiers mois), et évaluer le lien entre la situation à la sortie et le passage dans le dispositif « emplois jeunes » ;
- élargir le champ de l'enquête à 1 000 jeunes du ministère de l'éducation nationale.

Cette enquête devrait être renouvelée en 2000 de manière à couvrir les entrées encore nombreuses et les jeunes restés plus longtemps dans ce dispositif.

Débat

À une question de Mme DADOY sur la brièveté de l'entretien, et en réponse à son scepticisme quand à l'aptitude de l'interviewé à s'exprimer avec concision sur des questions aussi sensibles, Mme AUCOUTURIER reconnaît que l'ambition de cette enquête n'est pas de déceler toutes les motivations de rupture de contrat, mais de s'interroger sur le taux élevé, et le devenir des personnes concernées, dont il ne faut pas sous-estimer la capacité de réflexion. Les modalités de réponses sont assez larges, et une question ouverte permet aux jeunes de s'exprimer sur les motifs réels de leur prise de décision.

M. de JOUVENCEL indique que si cette enquête reçoit l'avis d'opportunité lors de la réunion de la formation « Emploi, revenus », les aspects méthodologiques dont il vient d'être fait état seront approfondis par le comité du label. Il rappelle que si la collecte a lieu en octobre, le dossier doit parvenir début septembre au comité du label.

M. PUIG conclut en rappelant que la comparaison des motifs de ruptures donnés par les deux parties concernées permettra de voir s'il existe des discordances importantes, et de vérifier par là-même l'adéquation de la méthode employée.

. Volet français de l'enquête européenne sur la formation continue dans les entreprises (CVTS2)

M. AVENTUR présente cette enquête du CEREQ en rappelant qu'elle est la deuxième de ce type à être réalisée sous l'égide d'EUROSTAT, et concernera une vingtaine de pays.

Pour satisfaire une demande de diminution de la charge statistique des entreprises exprimée par le CNIS, trois aménagements sont envisagés :

- réduire le nombre de questions quantitatives (consensus au niveau communautaire pour qu'il n'y ait pas de questions sur l'âge ou la profession des bénéficiaires) et s'appuyer au maximum sur la DADS et l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre ;
- revoir, avec l'ensemble des partenaires, la formulation des questions qualitatives ;
- inverser la démarche d'enquête par rapport à CVTS1 pour éviter toute redondance, même partielle, d'informations. Le processus se déroule en deux temps : constitution d'un échantillon d'entreprises parmi celles ayant rempli une déclaration fiscale n°2483, pour recueillir des données quantitatives sur la formation professionnelle continue (FPC), puis interrogation complémentaire, essentiellement par entretien téléphonique.

M. AVENTUR indique que Mme AUCOUTURIER représente la France à EUROSTAT dans cette opération à laquelle la DARES est étroitement associée. Il informe également que, depuis le mois de septembre 1998, le CEREQ fait partie de l'équipe-conseil constituée par EUROSTAT pour accompagner cet organisme et les pays membres dans la conception et la mise en œuvre de l'enquête.

Débat

M. CHARBONNIER, conscient qu'en participant à une enquête européenne le CEREQ n'a pas l'entière maîtrise du contenu, déplore malgré tout l'absence de deux informations : le niveau de qualification acquis par les personnes lorsqu'elles entrent dans le processus de formation professionnelle continue (savoir à qui elle profite), et une analyse des formations imposées par des nécessités d'adaptation : les

individus se forment parfois sans officialiser la démarche (informatique), et une formation acquise hors de l'entreprise peut avoir des répercussions dans l'entreprise (faciliter un changement de poste).

M. AVENTUR répond qu'il regrette lui aussi que soit évacuée la question du rapport à la qualification, mais nourrit l'espoir de convaincre ses partenaires sur le bien-fondé de cette demande. Il pense obtenir l'information sous forme qualitative en introduisant des questions permettant de caractériser, même de façon approximative, les inégalités d'accès à la FPC selon le type de qualification ou de profession.

Sur le deuxième point, il redit son souci de ne pas se limiter à la seule reconnaissance des stages et cours classiques, en essayant de repérer les auto-formations, la formation en situation de travail, voire les participations à des séminaires ou des conférences, mais rappelle qu'une enquête statistique n'est en aucun cas assimilable à une étude monographique. Elle ne permet pas de recueillir une information très large sur toutes les formes de formation que l'on peut observer dans certaines entreprises, et les effets qu'elles peuvent avoir en retour en terme d'apprentissage.

M. SANTELMANN insiste sur le rôle déterminant de la situation démographique sur la structure des emplois, pour regretter l'absence de critère d'âge dans l'enquête. Tous les pays européens ne sont pas concernés de la même façon par le vieillissement de la population, mais certains modifient déjà leur politique de FCP en faveur des salariés les plus âgés, ou l'adaptent en fonction des pénuries de main-d'œuvre prévisibles dans certains secteurs. Un consensus pourrait peut-être s'établir sur deux tranches d'âge, par exemple plus et moins de 35 ans.

M. AVENTUR partage ce point de vue, et espère que ce renseignement, moins prioritaire que celui évoqué par M. CHARBONNIER, sera fourni, éventuellement par le biais de questions qualitatives sur le degré de priorité que représentent les travailleurs vieillissants vis-à-vis de l'accès à la formation continue.

Mme KIEFFER dit son intérêt pour ce type d'enquête communautaire, et en même temps son inquiétude de la voir reposer sur des définitions et des classifications construites ex ante. C'est une démarche peut-être nécessaire, mais qui repose sur une parfaite connaissance des définitions et concepts de formation continue en usage dans les différents pays. La participation du CEREQ à cette opération, et sa présence au sein de l'équipe-conseil d'EUROSTAT constitue pour elle une garantie. Elle pense que ce cheminement peut aussi présenter l'avantage de remettre en cause, en interne, les définitions et classifications propres à chaque pays, mais se demande si les limites entre formation initiale et formation continue sont évidentes partout.

M. AVENTUR répond brièvement sur la première partie de cette intervention pour rappeler que mener à bien une enquête statistique dans une vingtaine de pays, implique de fixer une définition commune à tous. Elle va parfois se trouver en léger décalage par rapport à certaines pratiques nationales, d'où l'intérêt, lors de l'exploitation de l'enquête, de replacer les résultats produits dans le contexte national.

Par contre, la dernière partie de l'intervention de Mme KIEFFER donne lieu à un long développement qui peut se résumer ainsi :

- la définition de la limite entre formation initiale et formation continue a fait l'objet de multiples échanges entre EUROSTAT et les États-membres qui s'orientent vers une définition conventionnelle : la formation initiale en entreprise, englobe tout ce qui a trait à la formation suivie par les individus qui disposent d'un contrat de travail prévoyant explicitement une formation obligatoire ;
- seraient ainsi écartés du champ de l'enquête CVTS, en France les apprentis titulaires de contrats de formation en alternance, et en Allemagne les jeunes en système dual. En Italie, le contexte est moins structuré, et il n'existe aucune certitude quant au respect absolu des règles. Le cas du Royaume-Uni est assez complexe : à côté d'un apprentissage aux formes aisément reconnaissables, existe une multitude de situations d'alternance travail-formation, dans lesquelles s'engagent des jeunes de plus de seize ans.

Il est donc manifeste que, malgré le caractère uniforme de la définition, on aboutira à des applications partiellement divergentes d'un pays à l'autre. La solution, facile à appliquer et à contrôler, qui consisterait à appliquer simplement un critère d'âge n'a pas été retenue, car l'âge d'entrée sur le marché du travail n'est pas le même pour tous.

M. de JOUVENCEL intervient sur la forme, pour rappeler qu'en 1994, le comité du label avait émis un certain nombre de recommandations. Pour le projet actuel, qui comprend une exploitation statistique

de données fiscales, complétée par un questionnement qualitatif qui entre dans le champ de la loi de 1951, il souhaite que l'on veuille à ce que le complément se prête bien à une exploitation statistique.

À Mme FILPA qui s'interroge sur la fiabilité de la base d'échantillonnage des entreprises de certains autres pays européens, M. AVENTUR précise que les pays candidats à cette enquête semblent être en mesure de fournir l'information demandée sur l'activité économique avec la NACE à trois positions.

À M. SANTELMANN qui comprend le choix de s'adresser à l'entreprise pour mesurer leur implication dans les politiques de formation, mais pose la question d'une possibilité de démarche inverse, (partir de l'individu), M. AVENTUR indique que cette discussion a eu lieu avec les États-membres. L'approche de caractérisation des pratiques d'employeur en matière de formation continue a prévalu.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête (cf. avis joint).

. Enquête complémentaire à l'enquête emploi 2000 : « Pratique de formation continue des adultes »

M. AVENTUR souligne au préalable que la présentation de ce complément à l'enquête emploi, un peu tardive et atypique par rapport au calendrier habituel des enquêtes complémentaires, tient au fait que l'initiative et l'idée de cette opération sont nées au cours de l'été dernier. Les acteurs publics ont engagés une réflexion sur la nécessité de disposer d'une information complète sur ce que sont réellement les pratiques de formation continue, les difficultés et les obstacles auxquels se heurtent les individus lorsqu'il s'agit de les développer, et sur le rôle que cela peut jouer sur les trajectoires sociales et professionnelles.

Dans le cadre d'un processus qui devrait conduire à une réforme de la loi de 1971 sur la formation professionnelle, un livre blanc a été présenté au Conseil des ministres en mars. Il a mis l'accent sur la dimension individuelle que devrait revêtir les pratiques de formation professionnelle et la responsabilité dont serait investi, d'une certaine manière, l'individu.

L'objectif du questionnement est de mieux comprendre les rapports qu'entretiennent à la formation les personnes en situation de précarité ou d'alternance emploi-chômage. La taille de l'échantillon permet d'avoir des sous-populations autorisant une analyse de ces relations.

Cette enquête, qui est la première de ce style et s'appuie sur des concepts difficiles à stabiliser, fait l'objet de deux tests, dont l'un est déjà engagé et l'autre est prévu pour le mois de septembre. Ils permettent de s'assurer, entre autres, que les questionnements sont bien adaptés aux individus à interroger, et la durée de l'interview acceptable.

Débat

À Mme DADOY qui souhaite savoir à combien de temps est évaluée la durée de réponse au questionnaire, M. AVENTUR répond qu'établir une moyenne n'est pas très significatif. Pour une fraction dominante d'individus, il n'y aura quasiment pas de pratique de formation ; l'entretien sera rapide, et consistera essentiellement à en connaître les raisons. À l'opposé, on va rencontrer des personnes très « consommatrices » de formations, et le temps passé à les décrire pourra atteindre une heure, ce qui, comme le faire remarquer M. PUIG, est relativement long et mériterait d'être reconsidéré, d'autant plus que cette enquête est un complément de l'enquête Emploi, elle-même d'une durée non négligeable.

En réponse à une demande de précision souhaitée par Mme KIEFFER, M. AVENTUR indique que le concept de formation continue est ici plus large que celui de l'enquête FQP, et se répartit en cinq catégories : les stages et cours de formation, la formation en alternance, la formation en situation de travail, l'autoformation et la formation ouverte, les séminaires et conférences. Une définition de chacun de ces cinq modules est déjà proposée dans les tests.

Cette réponse ne satisfait pas totalement Mme DADOY qui regrette que seule la formation déjà très institutionnalisée soit considérée, tandis que des pratiques très quotidiennes et pourtant fondamentales dans le processus d'apprentissage de base sont exclues. M. AVENTUR fait alors observer qu'il faut établir une frontière entre ce que l'on arrive à définir en termes de formation un tant soit peu organisée, et ce qui est encore à caractère formatif et susceptible de produire de

l'apprentissage. En France, la formation continue en situation de travail n'existe pas légalement, et pour renseigner ce module, on va bien au-delà des catégories classiques.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** (cf. avis joint).

III - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION (Mme AMIEL)

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière (cf. p.2)

M. PUIG remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Jeanine SOLEILHAVOUP

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 20 septembre 1999 (tél. : 01 41 17 52 65). Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 1999.

DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

1. Extrait du rapport du CNIS n°48 : Avis sur les programmes statistiques 1999
2. Avant-projets de programmes statistiques 2000

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Paris le 31 mai 1999 n°171/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Volet français de l'enquête européenne sur la formation continue dans les entreprises (CVTS2)

Programme : 2000

Emetteur : CEREQ

Au cours de sa réunion du 21 mai 1999, la formation Éducation, formation a examiné le projet d'enquête en référence. Inscrite dans le programme LEONARDO, elle sera la 2^e coordonnée par EUROSTAT, la 1^{ère} ayant été réalisée en 1994.

Les utilisateurs potentiels des résultats sont les partenaires institutionnels des entreprises en lien avec la formation professionnelle continue (ministère de l'emploi et de la solidarité, DGEFP, DARES) les partenaires sociaux, les organisations professionnelles de branche, les universitaires et les chercheurs.

L'enquête a pour objectif de fournir des données comparables au niveau européen sur les pratiques et les politiques de formation professionnelle continue dans les entreprises. Elle étend son champ d'investigation à l'ensemble des 15 pays membres de l'Union, à la Norvège, la Tchéquie et probablement à d'autres pays européens.

Dans la mesure du possible, elle se calera sur les déclarations fiscales n°24.83, mais un questionnaire complémentaire auprès des entreprises est nécessaire. Celui-ci sera réalisé par entretien téléphonique, voire en face à face, notamment dans les grandes entreprises.

Entrent dans le champ de l'enquête les entreprises de 10 salariés et plus, assujetties à l'obligation de financement de la FPC, à l'exclusion des secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

Le groupe de pilotage, formé d'experts européens représentants des États-membres participant à l'enquête, est coordonné par EUROSTAT. La représentation française à ce groupe est assurée par la DARES et l'INSEE. Le volet français de l'enquête est réalisé par le CEREQ, en collaboration avec ces deux organismes.

La collecte se déroulera du printemps à l'automne 2000, et les premiers résultats sont attendus pour la fin 2000. La méthode de collecte, pas encore arrêtée, devra viser à réduire au maximum la charge statistique des entreprises.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris le 31 mai 1999 n°172/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête complémentaire à l'enquête emploi 2000 : « Pratique de formation continue des adultes »

Programme : 2000
Émetteur : - CEREQ
- INSEE

Au cours de sa réunion du 21 mai 1999, la formation Éducation, formation a examiné le projet d'enquête en référence. Cette opération répond au souci, exprimé notamment par les ministères de l'emploi et de la solidarité, et de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, de mieux connaître les pratiques de formation des adultes.

L'enquête intitulée « Pratique de formation continue des adultes », a pour objectif de rendre compte de la diversité de ces pratiques (stages, auto-formations, formations en situation de travail, formations en alternance, conférences et séminaires...), connaître la dynamique des comportements individuels en rapport avec leur trajectoire sociale et professionnelle.

Les principaux thèmes abordés sont les pratiques de formation continue au cours des douze derniers mois et des deux années les précédant, les difficultés d'accès à ces formations rencontrées au cours des douze derniers mois et l'existence d'un évènement important entre la fin de la formation initiale et n-3. Par rapport à l'enquête FQP, ce projet complète plusieurs points, car il ne se limite pas aux stages et cours à visée professionnelle, et il fournit en particulier des indications sur les coûts de formation supportés par les individus.

Le groupe de pilotage rassemble, outre le CEREQ et la division Emploi de l'INSEE, la DARES, la DGEFP, la DPD, le secrétariat d'État aux droits des femmes et le commissariat du Plan.

L'enquête portera sur le tiers sortant de l'enquête Emploi, dont seront exclus les 65 ans et plus ainsi que les personnes non encore sorties de formation initiale, et touchera 33 000 personnes. La collecte se déroulera en mars 2000. Les premiers résultats seront diffusés en 2001.

La formation émet **un avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.